

Évaluation – Les discriminations

Ce que la loi interdit, ce qu'elle autorise, ce qu'elle punit : critères protégés, discrimination directe et indirecte, recours de la victime

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · EMC 5°

Nom : _____

Date : _____

Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Définitions et repères

(4 pts)

- | | |
|--|--|
| a) Cite les trois conditions d'une discrimination au sens de la loi. | c) Année et objet de la loi Pleven ? |
| b) Combien de critères l'article 225-1 du Code pénal énumère-t-il ? Cites-en quatre. | d) Quel numéro permet de joindre le Défenseur des droits, et depuis quelle année existe-t-il ? |

Exercice 2 – Étude de cas : le job d'été

(4 pts)

Yasmine, 17 ans, postule pour un job d'été dans un magasin. L'entretien se passe bien ; le gérant conclut : « Désolé, mes clients n'aimeraient pas être servis par quelqu'un qui porte un foulard. » Le lendemain, Léa, même âge, même expérience, est embauchée.

- a) S'agit-il d'une discrimination directe ou indirecte ? Justifie avec les trois conditions.
- b) Quel critère protégé est en cause ? Le goût supposé des clients est-il une justification recevable ?
- c) Quelle peine maximale le gérant encourt-il, et sur quel article ?
- d) Yasmine n'a aucun écrit. Cite deux moyens d'établir les faits.

Exercice 3 – Discrimination ou différence légale ?

(4 pts)

- | | |
|--|---|
| a) Une compagnie aérienne impose une acuité visuelle minimale à ses pilotes. | c) Un lycée accorde une salle calme à une élève autiste pour ses contrôles. |
| b) Une salle de sport refuse un abonnement à une personne séropositive. | d) Une agence d'intérim ne propose les missions de chantier qu'aux hommes. |

Exercice 4 – Analyse de document : l'article 6 de la Déclaration de 1789 (4 pts)

« La loi est l'expression de la volonté générale. [...] Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » (article 6)

- a) Relève la phrase qui exprime l'égalité devant la loi.
- b) Selon le texte, quels sont les seuls critères admis pour accéder aux emplois publics ?
- c) En quoi cet article justifie-t-il le recrutement des fonctionnaires par concours ?
- d) En 1789, cette égalité ne s'appliquait pas aux femmes ni aux esclaves des colonies. Cite une loi ou une date qui a corrigé l'une de ces exclusions.

Exercice 5 – Corriger les erreurs*(4 pts)*

- a) « Refuser un poste à quelqu'un qui n'a pas le diplôme requis est une discrimination. » Corrige.
- b) « Une discrimination indirecte n'est pas punissable puisqu'elle n'est pas volontaire. » Corrige.
- c) « Le Défenseur des droits peut condamner un employeur à une amende. » Corrige.
- d) « L'équité et l'égalité sont contraires. » Corrige.

Bon courage !